



SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ

Note d'information licence FFVoile 2018 et

assurance des équipiers étrangers non licenciés FFVoile (v2)

- 1) création d'une licence FFVoile 2018 annuelle COMPETITION uniquement sur présentation d'un certificat médical daté de 2018
- 2) renouvellement d'une licence FFVoile 2017 pour 2018, le licencié peut soit :
 - présenter un certificat médical 2018 de « non contre-indication » de la pratique de la voile en COMPETITION
 - compléter le questionnaire SANTE de la FFVoile **uniquement** si le certificat médical mis en ligne à la FFVoile est daté de 2017.
- 3) création d'une licence temporaire COMPETITION uniquement sur présentation d'un certificat médical daté de 2018 ou daté de moins d'un an à la date de la prise de la licence.
- 4) Assurance des équipiers étrangers :
 - Rappel de la loi : le sport est régi par l'Article L321-1 de la loi sur le sport.
 - Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.
 - Toutes les personnes vivant en France, Françaises ou non, doivent avoir une licence FFvoile, il n'y a pas le choix.
 - Les étrangers doivent présenter une attestation d'assurance avec un montant de garantie minimal de 2M d'euros (en français ou en anglais) et OBLIGATOIREMENT un certificat médical de « non contre-indication » de la pratique de la voile en COMPETITION.

Fait à Saint-Tropez, le 5 janvier 2018

L'équipe de la SNST

Siège et Pôle Voile habitable : Nouveau Port - BP 72 - 83 992 SAINT-TROPEZ Cedex

Tel : 04 94 97 30 54 - Fax : 04 94 97 87 00 - Email : info@snst.org - Internet : www.snst.org

Pôle Voile Légère et Ecole de Voile: 35 chemin de l'Estagnet 83990 Saint-Tropez- Tel : 04 94 97 73 07 Email : ustvoile@wanadoo.fr

Association loi 1901 du 12/03/1948 – Draguignan J.O. du 07/04/1948 -IBAN : **FR76 3007 7049 2912 7023 0020 097** – Siret : 783 121 908 00017 – APE 926 C – T.V.A. Intra. : FR31 783 121 908 00017